



LAVEN

BP51

29860 PLABENNEC

☎ : 02-98-40-19-47

E-mail : pacl@aappma-aberslegendes.org

<http://aappma-aberslegendes.org>

Objet : Scénario préféré aux yeux de l'AAPPMA-PACL pour l'avenir de l'étang du Pont.

Référence : Mail de Mme LE GAD daté du 15 février 2021.

Madame,
Messieurs les élus,

Notre choix ne surprendra personne le Scénario n° 1 ayant très nettement notre préférence pour plusieurs raisons.

1 - Nous avons déjà échangé en 2015, lorsque la CLCL s'était porté acquéreur de l'étang du Pont, quand à son avenir avant que la communauté des communes ne consente à nous accorder un bail concernant la parcelle 863 (tout l'étang). A l'époque, nous étions déjà convenus que l'envasement de l'étang était inéluctable et que le coût des travaux pour en augmenter la profondeur était exorbitant, voire, prohibitif.

Nous maintenons notre position. D'autant que les récentes études, plus approfondies, semblent étayer nos premières estimations et confirmer les documents que vous nous aviez fait parvenir à l'époque.

2 – La réglementation a évolué ces dernières années : la continuité écologique, devenue une priorité, concerne autant l'évacuation des sédiments que la libre circulation des poissons, mais pas seulement celle des migrateurs : elle doit aussi permettre aux populations locales, plus sédentaires, de rejoindre leurs zones de reproduction, de chasse et de repos. Ces secteurs sont indispensables au développement d'un fragile équilibre dans un étang et nécessitent un substrat adapté...très fortement menacé par un envasement qui ne peut que colmater le fond de l'étang.

Dans ce but, l'effacement des ouvrages de retenue devenus obsolètes devient le choix privilégié de notre AAPPMA, conformément à la Loi.

3 – L'aspect financier est loin d'être négligeable. Le scénario n°1 est, de loin, le moins dispendieux. Que ce soit pour les travaux de réhabilitation comme, par la suite, pour ceux d'entretien. De plus, il semblerait être le seul à pouvoir bénéficier des soutiens de nos financeurs habituels (AELB, région, département, etc.).

Par ailleurs, une fois le terrain drainé et "stabilisé", à l'instar de Bourg-Blanc, plusieurs aménagements pourraient être mis en place proposant diverses activités : parcours santé,

aires de jeux, lieux de repos et/ou de pique-nique, parcours nature, etc.
De plus, il ne sera pas difficile d'obtenir des subventions du monde de la pêche (FNPF, fédération départementale, etc.) pour que notre AAPPMA valorise la pêche sur les "mares" prévues d'y être créées. A l'identique de ce que nous proposons sur Bourg-Blanc, un "parcours Famille", initiatique, pourrait être développé par nos soins en partenariat avec les communes concernées, la CLCL et la Région. La promotion de la pêche pouvant participer, comme les activités précitées, à la valorisation du site et au développement touristique.
Je me permets de rappeler que la pêche en eau douce en France compte plus de 1 500 000 adhérents faisant de notre organisation la 2^{ème} fédération sportive nationale, juste derrière celle du football.

Par surcroit, il s'agit de gérer des fonds publics. Quel citoyen communautaire souhaiterait investir 6 fois plus que le scénario n°1 pour maintenir cet étang en l'état et près de 40 fois plus pour son entretien par la suite? Sous réserve que ce dernier soit assuré régulièrement... (ref. : pages 48 et 49 du synoptique de la réunion du 28-10-2020). D'autant que de sérieux doutes subsistent quant aux résultats écologiques sur le long terme.

4 – Modifications climatiques. Notre avis n'est fondé que sur nos diverses expériences acquises sur le terrain (voir notre périmètre de responsabilité). Les dirigeants de notre association n'étant tous que des pêcheurs bénévoles, n'ayant reçu aucune formation professionnelle en matière d'environnement, nos connaissances ne reposent que sur nos longues observations et sur leur transmission de génération de pêcheurs en génération de pêcheurs. Sans oublier la mémoire de nos riverains qui peuvent nous en apprendre beaucoup ! On peut dire que nous réagissons par empirisme....!
A telle enseigne que, sans pouvoir l'expliquer faute de preuves scientifiques clairement établies, nous ne pouvons que constater quelques modifications comportementales chez nos migrateurs. A défaut, nous ne pouvons donc pas écarter les probables modifications qui pourraient être induites par le réchauffement de notre climat.
S'il en est, cet effet de serre aura inmanquablement des conséquences sur notre environnement (faune, flore) et modifiera nos paysages. Aussi est-il sans doute vain d'investir des sommes exagérées dans le but de maintenir l'étang du Pont dans son cadre actuel. Même s'il réside une part aléatoire quant aux scénarios proposés, en se basant sur les données scientifiques disponibles et leurs projections, il serait sûrement moins dispendieux et sans aucun doute plus judicieux, d'imaginer l'apparence que devrait prendre cet environnement local à long terme.

En espérant avoir pu retenir votre attention, recevez, Madame, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Président,
Luc FOUCAULT

